



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Type de visa: long séjour (plus de 90 jours)

Motif du voyage: Etudiant(e)

O = Document original

C = Photocopie

T= Traduction

Dépôt des demandes de visa long séjour études :

Selon la nouvelle procédure de Campus France, quel que soit le Centre Campus France au sein duquel vous avez réalisé votre procédure pré-consulaire, vous pouvez désormais, sans être contraints par les circonscriptions consulaires, effectuer votre demande de visa de long séjour étudiant auprès du centre de Visa France (TLScontact) de votre choix.

Le centre de Visa vous conseille de présenter votre CN numéro de Campus France au moment du dépôt (CN-XXXXX) afin que nous puissions vérifier votre procédure de pré-consulaire a été terminée et vous pouvez soumettre votre demande.

- **Pour poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur en France:** La procédure de Campus France ([cliquez ici pour plus d'information](#)) est obligatoire. Une fois la procédure Campus France achevée, une invitation à entamer la procédure consulaire dans le centre TLS du choix de l'étudiant sera adressée au demandeur via la messagerie de leur compte Etudes en France.
- **Pour les mineurs âgés de moins de 18 ans à la date d'entrée en France prévue (selon celle indiquée sur le formulaire de demande de visa long séjour):** Veuillez choisir le type de visa « Long séjour pour un étudiant mineur âgé de moins de 18 ans » au lieu de « long séjour étudiant ». La procédure pré-consulaire à Campus France est obligatoire pour les mineurs souhaitant intégrer une formation d'enseignement supérieur.
- **Pour poursuivre des études dans un lycée en France:** La procédure Campus France n'est pas exigée.

Lors du franchissement de la frontière de l'espace Schengen, il vous est fortement conseillé de vérifier qu'un tampon d'entrée est apposé par les douanes dans votre passeport.

Etudiants – formalité obligatoire en vue de l'obtention d'un titre de séjour en France

Si vous venez d'obtenir un visa de long séjour valant titre de séjour : validez en ligne votre visa dès votre arrivée en France. A compter du 18 février 2019, vous pouvez valider en ligne votre visa sans démarche complémentaire auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Une fois cette formalité accomplie, votre visa vous permettra de séjourner sur le territoire national pendant la durée de sa validité. Si vous n'avez pas effectué cette démarche dans les trois mois suivant votre arrivée en France, vous ne serez plus en séjour régulier sur le territoire français et, en conséquence, vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen.

Pour plus d'informations connectez-vous sur: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>.

ATTENTION

1. **Vous avez un visa valable entre 6 et 12 mois que vous devez valider à votre arrivée en France.**
2. **Si vous disposez d'un VCS d'une durée de 3 mois, vous n'êtes pas concerné par cette procédure.**



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



O = Document original

C = Photocopie

T= Traduction

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p> <p>[Zone consulaire Pékin/Chengdu/Guangzhou/Shenyang] : Veuillez mettre votre numéro CN (CN-XXXXX) de Campus France en haut à gauche sur votre formulaire et vérifier bien que votre procédure de pré-consulaire par Campus France a été terminée. (avec une attestation d'admission envoyée par Campus France)</p> <p>[Zone consulaire Wuhan] : Veuillez mettre votre numéro CN (CN-XXXXX) de Campus France et le nom de l'établissement d'enseignement supérieur français en haut à gauche sur votre formulaire et vérifier bien que votre procédure de pré-consulaire par Campus France a été terminée. (avec une attestation d'admission envoyée par Campus France).</p>	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	<p>Certificat de l'employeur du père/ou du sponsor</p> <p>Lettre de l'employeur sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes: -l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, -le nom et la fonction du signataire, -le nom et la fonction du père ou du sponsor, son salaire, son lieu de travail et son ancienneté dans l'entreprise</p> <p>La traduction est obligatoire si le certificat n'est pas rédigé en français ou en anglais.</p>	Y		Y
	<p>Certificat de l'employeur de la mère/ou du sponsor</p> <p>Lettre de l'employeur sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes: -l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, -le nom et la fonction du signataire,</p>	Y		Y

LISTE DES DOCUMENTS

Notes	Documents	O	C	T
	-le nom et la fonction de la mère ou du sponsor, son salaire, son lieu de travail et son ancienneté dans l'entreprise La traduction est obligatoire si le certificat n'est pas rédigé en français ou en anglais.			
Si majeur (> 18 ans)	Acte notarié de naissance, original contenant la traduction	Y	Y	
	Lettre de prise en charge financière des parents ou sponsor La lettre doit préciser que de l'argent sera transféré au demandeur après son arrivée en France.	Y	Y	Y
	Attestation bancaire des parents ou du sponsor Attestation bancaire des parents ou du sponsor avec un montant minimum de 7380 Euros, environ 60 000 RMB (hors frais de scolarité) Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y	Y	
	Historique bancaire des six derniers mois du père ou sponsor (hors relevé de carte de crédit) Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y	Y	
	Historique bancaire des six derniers mois de la mère ou sponsor (hors relevé de carte de crédit) Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y	Y	
	Inscription dans un établissement français		Y	
	Attestation de logement <ul style="list-style-type: none"> • Si un logement a été loué : bail • Si un logement gratuit sera mis à sa disposition : attestation de l'hébergeant sur papier libre et copie de sa carte d'identité française ou carte de séjour • Pour un logement en cité universitaire : attestation du C.R.O.U.S. • Réservation d'hôtel ou réservation de logement de particulier à particulier • Autres cas : lettre explicative mentionnant quoiqu'il en soit une adresse en France 		Y	
	Attestation de retard délivrée par l'école en France Le cas échéant.		Y	
	Passeport, original Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu. Pour plus d'information sur les critères, consultez la rubrique FAQ de notre site public. Avant de déposer votre demande de visa, veuillez vérifier les points suivants:	Y	Y	



Notes	Documents	O	C	T
	<p>1. Date d'expiration de votre passeport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre passeport a été délivré il y a moins de 10 ans. - Pour un visa de court séjour (moins de 90 jours) : la durée de validité doit être supérieure de 3 mois à la date projetée de votre départ de l'espace Schengen. - Pour renouveler un visa de circulation : la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date du dépôt de votre demande. - Pour un visa de long séjour (supérieur à 3 mois), la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date projetée de votre départ de Chine. <p>2. Assurez-vous que votre passeport contient au moins 2 pages entièrement vierges.</p> <p>3. Vérifiez que votre passeport n'a pas été modifié ou abîmé.</p> <p>4. La signature sur la dernière page du passeport exigée pour un passeport non-biométrique.</p> <p>Passeport, photocopie</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.</p>			
	<p>Anciens passeports</p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p> <p>Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p>				
<p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée. 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande. 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte 	Y		



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Notes	Documents	O	C	T
	<p>peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>			
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	